



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 09 juillet 2024

**Délibération n°2024060**

Date de convocation : 02/07/2024

Membres en exercice : 29  
Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : *10/07/2024*



L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrène PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Christiane PICARD, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN  
Marc GELEDAN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL  
Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET  
Paul CHRISTIN pouvoir à Xavier MOUREAU  
Caroline FAYOL pouvoir à Alexandra CAMBON  
Christiane PICARD pouvoir à Anne-Marie PONS

Absents :

José MARTINEZ  
Catherine ZDYB  
Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**BUDGET / DEMANDE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RÉGION SUD / RÉAMÉNAGEMENT ET RESTRUCTURATION D'UN ANCIEN LOCAL MÉDICAL EN UN LOCAL COMMERCIAL - 3 boulevard Victor Hugo**

Depuis 2020, la Municipalité, sous l'impulsion de monsieur le Maire, a entrepris de grands projets d'aménagement et de réhabilitation autour de l'Avenue Victor Hugo.

Aussi, au-delà de l'aménagement des voies douces et routières, ce sont deux bâtiments historiques qui ont été réhabilités afin d'accueillir deux nouveaux commerces (Carrefour Market et un Fromager / Bar à Vin) venant compléter l'offre commerciale existante, cela créant de fait un tout nouveau pôle d'attractivité en cœur de ville, sans urbaniser à nouveau tout en végétalisant l'ensemble.

C'est dans cette réflexion d'ensemble que la Commune a d'ailleurs réalisée une passerelle d'accès enjambant La Seille pour rapprocher un parking de plus de 100 stationnements de cette nouvelle zone stratégique.

C'est donc dans cet objectif de développement de l'offre commerciale de proximité répondant à une forte demande à Courthézon, que la Municipalité a décidé d'engager un chantier de réhabilitation d'un ERP vacant situé au 3 Boulevard Victor Hugo (anciennement un local médical) dont elle s'est portée acquéreur en 2022.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Le réaménagement et la restructuration de cet espace d'environ 72m<sup>2</sup> est programmé afin d'en changer sa destination.

Il sera destiné à une vocation économique, plus précisément en une unité de production pour plusieurs food-truck disséminés sur le Nord Vaucluse, couplé à une offre de restauration rapide sur place contribuant à l'objectif de requalification du centre ancien et plus spécifiquement à la redynamisation et la mise en valeur de commerces de proximité.

Cette opération entend intégrer le volet accessibilité PMR et la mise aux normes des établissements recevant du public de 5ème catégorie.

La mission de maîtrise d'œuvre réalisée par l'entreprise LOUP DARIO Architecte a permis d'évaluer le montant estimatif des travaux à 256 816 € HT.

Le coût total de l'opération s'élèvera donc à 295 056 € HT, en intégrant la mission MOE, les études et diagnostics préalables ainsi que le suivi.

La Région Sud est susceptible de subventionner ce projet, et il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de solliciter l'octroi d'une subvention à hauteur de 60 % du cout total de l'opération, soit un montant de 177 033,60 € HT.

Vu les possibilités de financement de la Région Sud.

Considérant l'intérêt pour la Commune de solliciter une subvention sur cette opération.

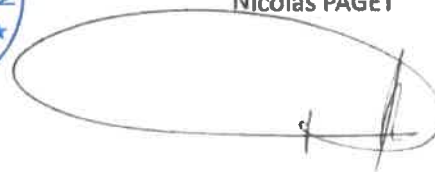
Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé du Conseiller Municipal en charge du commerce, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention d'investissement auprès de la région Sud à hauteur de 60% représentant un montant de 177 033,60 € pour la présente opération.
- **DIT** que les crédits de paiement sont inscrits au Budget 2024 de la Commune.
- **AUTORISE** le Maire, le cas échéant son premier Adjoint, à poursuivre toute démarche et signer toutes pièces administratives relatives à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Le Président de séance  
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.